



TAIJI VEXIN
ASSOCIATION TAIJI VEXIN

PV de

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021-2022

réunie le 6 février 2023

Ordre du jour :

- 1° - Rapport financier de l'année 2021-2022
- Prévission situation financière de l'année 2022-2023
- 2° - Rapport moral de l'année 2021-2022 et perspectives pour l'année 2022-2023
- 3° - Cotisation annuelle des adhérents
- 4° - Renouvellement du CA, élection d'un nouveau membre
- 5° - Questions diverses

Présents : 18 membres de l'association étaient présents

Aucun quorum n'étant défini par les statuts, la séance est ouverte à 18h45

L'Assemblée Générale a constitué son bureau :

Président de séance : Claude GOBET président de l'Association

Secrétaire de séance : Agnès RENAULD secrétaire de l'Association

Scrutateurs : Robert BARRIERE trésorier de l'Association et Olivier GAYET professeur Tai Chi de l'Association

1- RAPPORT FINANCIER

Le président commente les tableaux financiers transmis aux adhérents et présente son rapport financier.

L'année 2021/2022 fait apparaître un excédent budgétaire bénéficiaire de 906.49 €

Cet excédent est le résultat des données suivantes :

Ensemble des ressources réunies au cours de l'année
4 210.00 €

Pour un ensemble des coûts de fonctionnement
3 303.51 €

Cela nous amène à un excédant de ressources positif de
906.49 €

Auquel nous ajoutons les disponibilités au 31 août 2021, soit
503.76 €



Nous obtenons ainsi les disponibilités de l'association au 31 août 2022

1 410.25 €

La situation sanitaire de l'année 2021/2022 ayant été moins contraignante qu'en 2020/2021, les cours ont pu reprendre en présentiel.

Durant cette année nous avons pu retrouver une partie des anciens adhérents de l'association. En effet sur les 27 adhérent que nous comptons en 2018/2019, 19 adhérents n'avaient pas repris de cours depuis l'année 2019/2020 du fait des contraintes sanitaires.

17 adhérents ont pu reprendre leur cours de Tai Chï en 2021/2022.

A noter que notre association aura perçu, pour la 1^{ère} fois et en cette année 2021/2022 :

- . une subvention de 600.00 € de la commune de Magny-en-Vexin,
- . une subvention de 400.00 € de la part de notre Fédération Sport Pour Tous.

Les disponibilités de notre association sont passées de 503.76 € au 31 août 2021 à 1 410.25 € au 31 août 2022.

Il est à noter toutefois que notre professeur Olivier GAYET aura suivi 3 fois moins de stages TAO au cours de cette année que l'année précédente (pris en charge par notre association). Cependant notre participation aux frais de déplacement (Km) d'Olivier et Patrick TASSAIN ont retrouvé le niveau qu'ils avaient en 2018.

Ce constat nous permet de déterminer le point d'équilibre en année normale de fonctionnement entre nos coûts de fonctionnement et nos adhésions.

Les coûts de fonctionnement s'élevant à **4 360 € (hors licences des adhérents)**

Les **licences étant de 28 €/ adhérents**, et le montant de l'**adhésion** à notre association étant fixé à **180 €/an**, notre équilibre économique est atteint au nombre de **29 adhérents hors subvention**.

Aucune facture de fournisseur ne reste en attente de paiement.

Documents transmis aux adhérents : Situation financière (tableau Excel), rapport financier, détail analytique des

coûts de fonctionnement et des ressources de l'Association.

Après vote à main levée, le rapport financier est **approuvé à l'unanimité**

2 - RAPPORT MORAL

L'Association a compté 17 adhérents en 2021-2022, soit :

- 1 dirigeant pratiquant (Claude GOBET)
- 14 adhérent(e)s pratiquant(e)s
- 1 cadre technique (enseignant Olivier GAYET)
- 1 encadrant assistant l'enseignant (Patrick TASSAIN)

Organismes de rattachement :

Comme la plupart des clubs sportifs, notre club est rattaché à une fédération agréée Jeunesse et sports : la Fédération Française EPMM Sports pour Tous, fédération non compétitive, dont les valeurs de sport-santé, sport loisir, convivialité sont aussi les nôtres.

Chaque pratiquant a une licence fédérale (comprise dans le prix de l'adhésion) ce qui lui donne une assurance lors de la pratique du Tai Ji mais aussi certains avantages à consulter sur le site : <http://www.sportspourtous.org/>



La mairie de Magny-en-Vexin met gracieusement à disposition la salle de cours qui fut la salle Nelson Mandela au cours de l'année 2021-2022.

Activités de l'Association durant l'année 2021-2022 :

Pour clôturer les cours d'été 2022, nous avons organisé le 13 juin une **séance en pleine nature** dans le Parc de Magny-en-Vexin. A cette occasion plusieurs photos ont pu être prises pour notamment apparaître sur notre nouveau Site Internet.

Agnès RENAULD s'est chargée de réaliser et de mettre en ligne ce **nouveau Site Internet (Taiji-vexin.fr)**.
Ce fut l'occasion d'officialiser le **logo de l'Association** créé avec le concours de Christelle HARANGER.

En participant au **Forum des Associations** le 10 septembre 2022, l'Association a intégré de nouveaux adhérents ayant contribué à reconstituer, au cours de l'année, un nouveau noyau dur très motivé.

Nous avons également participé à la « **Semaine de la Forme** » avec le concours de la Fédération Sports pour Tous le mardi 4 octobre. Soirée au cours de laquelle nous avons invité tout public en quête de découvrir la pratique du Tai Chi.

Cette année, notre Association a participé au **TELETHON 2022**. Le 3 décembre, lors de la soirée organisée pour cet événement de soutien, Chrystèle ARNOTT a pu réaliser une démonstration de Tai Chi avec double éventails dont l'historique fut commenté par Claude GOBET. Cette démonstration fut accompagnée d'une touche musicale animée par Agnès RENAULD.

Tenues de Tai Chi

L'association a pu se charger de collecter les besoins auprès des adhérents et de réaliser ensuite une commande commune après avoir consulté divers fournisseurs et convenu de prix satisfaisants pour tous auprès de DRAGON SPORTS.

Nous envisageons de réaliser le blason de notre logo en vue de l'apposer sur nos tenues de Tai Chi.

Perspectives pour l'année 2022-2023

Nous notons que, sur l'année 2022 2023, 38 lundis seront consacrés aux cours de tai chi pour les deux niveaux.

Il est proposé d'organiser de nouvelles **pratiques de Tai Chi avec double éventails, voire avec canne**.

Notre professeur propose de dispenser ces nouvelles pratiques le mardi soir à 18h30. Cependant, Compte tenu du manque de salle disponible supplémentaire sur Magny-en-Vexin, la Municipalité de Saint-Gervais nous a proposé de mettre à notre disposition l'une de ses salles, la salle Robert GARNIER.

A ce jour de l'AGO, nous confirmons cette proposition qui nous a permis de débiter le 1er cours de tai chi avec double éventails dès le mois de septembre 2022.

Un stage pourrait être à nouveau organisé avec le concours de Thierry ALIBERT. Olivier GAYET doit le contacter rapidement pour convenir d'un thème et d'une date. Il nous faudra ensuite réserver une salle à Magny-en-Vexin.

D'autres propositions ont fait l'objet d'intérêt exprimé par les adhérents présents et pourraient être réalisées au cours de l'année 2022-2023 :

- mise en place éventuelle de cours complémentaires de Tai chi sans éventail à St Gevais pour la rentrée 2023
- changement de professeur à la rentrée 2023, du fait du départ éventuel d'Olivier GAYET pour la province
- proposition par Olivier Gayet de refaire des cours en extérieur en juin 2023
- diffusion de flyers pour la visibilité de l'association
- réalisation d'une affiche grand format pour la journée des associations et autres manifestations



Après vote à main levée, le rapport moral est **approuvé à l'unanimité**.

32 COTISATIONS

Vote du montant des cotisations pour 2022-2023.
Le tarif actuel est de 180 euros.

L'Assemblée propose de conserver ce montant de cotisation pour la saison 2022-2023, soit à 180 euros.

Après un vote à main levée, la résolution est adoptée à l'unanimité.

42 RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les trois membres du CA sont renouvelés dans leur mandat, soit :

Président : Claude GOBET
Secrétaire : Agnès RENAULD
Trésorier : Robert BARRIERE

Après un vote à main levée, ce renouvellement est adopté à l'unanimité.

:

QUESTIONS DIVERSES

- **Questions sur les stages proposés par Thierry ALIBERT auxquels nous pouvons tous participer.**
Ces stages dispensés par l'Ecole TAO sont ouverts à tous. Ils permettent, pour ceux ou celles qui le souhaiteraient, d'accéder à des niveaux qualifiants voir diplômants agréés par la Fédération.
- **Possibilité d'avoir une initiation au TUI SHOU (mains collantes) et au sabre**

La séance est levée à 19h30.

Elle se termine par le verre de l'amitié.

Pour le bureau,

Claude GOBET, Président.